



# TRAVAILLER AVEC UNE MALADIE CHRONIQUE INVALIDANTE

Les maladies chroniques invalidantes représentent 20% des situations de handicap.

En France, **10,7 millions** de personnes sont prises en charge au titre d'une ALD (*Affection Longue Durée*)

soit

**15%** de la population active (estimé à 25% d'ici 2025)

## Quelques exemples de MCI

Allergies,  
 Diabète insulino-dépendant  
 Epilepsie  
 Greffes  
 Hépatites virales B et C

Hypertension artérielle  
 Maladie de parkinson  
 Myopathies  
 Poliomyélite  
 SIDA/VIH

## FOCUS CANCER

*Une définition très large*

Maladie provoquée par la transformation de cellules qui deviennent anormales et prolifèrent de façon excessive. C'est un ensemble de pathologies très diverses de formes et de conséquences, tout en partageant cependant systématiquement un ensemble très typique de caractéristiques quelque soit le cancer concerné.

**IL N'Y A PAS UN CANCER MAIS DES CANCERS !**

*Des données qui parlent d'elles-mêmes*

**382 000**

nouveaux cas par an

**3,8 millions**

de français vivent avec le cancer

**157 400**

décès par an



**5,133 milliards**

C'est le coût annuel de la prise en charge des cancers en France



**9%**

des personnes atteintes de cancers disent avoir été victimes de rejet ou de discrimination



## Maladies chroniques invalidantes

Des conséquences à titre individuel...



Grande fatigue



Douleurs chroniques



Impact psychologique



Et bien d'autres

Des conséquences sur la vie professionnelle...



Peurs  
(de la maladie, d'être rejeté)



Besoin de se justifier



Deuil de l'ancien métier  
*En cas de reconversion*

**Pour palier ces difficultés, il est nécessaire de créer un climat de confiance dans lequel l'agent concerné pourra s'exprimer ses difficultés.**

- ❖ Engager le dialogue
- ❖ Inviter l'agent à ce que le lien professionnel ne soit pas rompu pendant la (les) période(s) de soin
- ❖ Sensibiliser le management et l'équipe de travail
- ❖ Faire appel à des prestations d'appui spécifique
- ❖ Anticiper le retour de l'agent avec une visite de pré-reprise
- ❖ Mettre en œuvre les préconisations recommandées par le médecin du travail

### Des conseils pour vous accompagner au quotidien dans la gestion des agents atteints par une MCI.



- Mobiliser les partenaires adaptés (Cap Emploi, Prestataires d'appui spécifique)
- Communiquer avec les agents et ne pas rompre le contact
- Anticiper le retour à l'emploi avec une visite de pré-reprise
- Rester dans une posture bienveillante et d'accompagnement